

Le taux de chômage n'augmente pas

Le taux de chômage en Centre-Val de Loire retrouve au 4^e trimestre 2022 son niveau de la fin de l'année précédente. À 6,7 %, il reste plus bas que celui de France métropolitaine (7,0 %), qui baisse pourtant de 0,3 point sur un an. La région compte 100 400 demandeurs d'emploi en catégorie A au dernier trimestre. En baisse de 6,7 % sur l'année, cet effectif atteint son niveau le plus bas depuis le 3^e trimestre 2011. Ce recul est plus marqué à l'échelle nationale (- 9,3 %). Cette baisse touche toutes les classes d'âge et notamment les plus âgés. Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi reste au même niveau en 2022 qu'en 2021.

En Centre-Val de Loire, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 6,7 % à la fin d'année 2022. Il termine l'année au même niveau que fin 2021 et se rapproche de son plus bas niveau enregistré depuis 2008 (6,6 %). À l'échelle nationale, ce taux reste plus élevé (7,0 % en France métropolitaine), mais recule de 0,3 point sur la même période ► **figure 1**.

Par rapport au niveau d'avant-crise sanitaire de fin 2019, la baisse du taux de chômage est quasiment équivalente dans la région et au niveau national, respectivement - 1,1 point et -1,0 point.

L'augmentation du nombre d'emplois salariés en 2022 dans la région (+ 7 200 emplois), ne se traduit pas par une baisse du taux de chômage. L'amélioration de la conjoncture de l'emploi et l'accroissement des prix à la consommation ont pu inciter certains inactifs à participer au marché du travail. L'accroissement de la population active peut ainsi limiter les effets de la hausse du nombre d'emplois sur le taux de chômage. Au niveau national, les taux d'activité au 4^e trimestre 2022 sont ainsi au plus haut depuis que l'Insee les mesure.

Fin 2022, le taux de chômage reste stable dans quatre départements de la région ► **figure 2**. Il croît légèrement en Indre-et-Loire (+ 0,1 point) et recule tout aussi légèrement dans l'Indre (- 0,1 point). Toutefois, le taux de chômage est inférieur dans tous les départements à celui de l'avant-crise sanitaire. Le taux de chômage est le plus élevé dans le Cher (7,5 %) et celui du Loir-et-Cher est le plus bas de la région (6,0 %).

Sur la même période, l'évolution du taux de chômage n'est pas uniforme selon les zones d'emploi, avec une variation allant de + 0,5 à - 0,3 point ► **figure 3**. Les taux de chômage les plus élevés s'observent dans les zones de Vierzon et Montargis (respectivement 10,4 % et 9,8 % au 4^e trimestre), alors que les taux les plus bas concernent Vendôme (5,5 %) et Chinon (5,8 %).

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi se poursuit

Au 4^e trimestre 2022, en Centre-Val de Loire, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ► **définition**, c'est-à-dire n'ayant exercé aucune activité au cours de la période, s'établit à 100 400, soit un recul de 6,8 % sur un an. Ce niveau est le plus bas enregistré depuis le 2^e trimestre 2011 (97 990 inscrits). Cette dynamique de baisse du nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit

dans un contexte de reprise de l'activité économique malgré les tensions importantes sur les marchés de l'énergie et l'inflation.

Cette baisse du nombre d'inscrits au niveau régional se traduit par des disparités au niveau des territoires. Sur un an, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi est supérieure à la moyenne régionale dans quatre départements : - 7,7 % dans l'Indre, - 7,5 % dans le Loiret, - 7,4 % dans le Cher, - 7,2 % dans le Loir-et-Cher. Un seul département enregistre une baisse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi moins marquée qu'en moyenne régionale : l'Indre-et-Loire (- 5,1 %). Avec - 6,8 % sur un an, l'Eure-et-Loir affiche un recul similaire à celui enregistré au niveau régional.

Le nombre de demandeurs d'emploi seniors décroît

En 2022, le recul du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A en Centre-Val de Loire est plus prononcé pour les hommes (- 7,4 % sur un an) que pour les femmes (- 6,2 %).

La reprise économique profite à toutes les classes d'âge. Les effectifs des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans et de ceux de 25 à 49 ans diminuent respectivement de 5,1 % et de 6,5 % sur un an. Le recul du nombre de demandeurs d'emploi seniors est plus prononcé (- 8,1 % sur un an pour les plus de 50 ans).

Le nombre d'inscrits recule dans toutes les catégories de demandeurs d'emploi

En considérant à la fois les demandeurs d'emploi n'ayant eu aucune activité (catégorie A) et ceux ayant exercé une activité réduite (catégories B et C) ► **définition**, 195 940 personnes sont inscrites à Pôle emploi au 4^e trimestre 2022 dans la région. Sur un an, cette population se contracte plus fortement en Centre-Val de Loire (- 6,1 %) qu'au niveau national (- 5,1 % France entière). Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite de moins de 78h dans le mois) et celui des inscrits en catégorie C (personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78h dans le mois) diminuent respectivement de 3,4 % et de 6,4 % en un an. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi (demandeurs d'emploi de longue durée) est également en fort recul sur l'année 2022 (- 12,3 %), leur part passant de 50,2 % fin 2021 à 46,9 % fin 2022 ► **figure 4**, selon la même dynamique qu'en France métropolitaine.

Le nombre d'offres d'emploi continue de croître en 2022

En 2022, plus de 430 000 offres d'emploi ont été diffusées par Pôle emploi en Centre-Val de Loire, soit une hausse de 15,2 % par rapport à 2021 ► **figures 5 et 6**. Ces offres sont déposées par les employeurs ou les partenaires de Pôle emploi. Représentant 67,0 % des offres d'emploi diffusées en 2022, celles en contrat à durée indéterminée (CDI) et en contrat à durée déterminée (CDD) de plus de 6 mois enregistrent une hausse plus marquée sur un an (+ 19,0 %) que celles en contrat à durée déterminée (CDD) de 1 à 6 mois (+ 8,0 %).

La baisse du nombre de contrats aidés est compensée par la hausse des entrées dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes

Après une forte augmentation en 2021, le nombre d'entrées dans l'un des dispositifs d'aide à l'emploi se stabilise en Centre-Val de Loire. En 2022, 43 760 entrées dans l'un de ces dispositifs ont lieu dans la région ► **figure 7**.

Les Parcours Emploi Compétences (PEC) ► **définition** et les Contrats Uniques d'Insertion-Contrats Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) ainsi que les Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE) ► **définition** s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Les PEC/CUI-CAE sont destinés au secteur non-marchand et les CUI-CIE au secteur marchand.

En 2020 et 2021, ces types de contrats aidés ont été mobilisés massivement en réponse aux difficultés économiques consécutives à la crise sanitaire. Dans un contexte de reprise du marché du travail, la loi de finances 2022 a acté un retour à 100 000 PEC en France et 50 000 CUI-CIE, alors que près de 200 000 contrats de ce type avaient été conclus en 2021. Aussi, les entrées dans ces deux dispositifs ont fortement chuté en 2022. À l'inverse, la hausse des crédits dévolus à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ► **définition** a permis une hausse des entrées dans ce dispositif.

Les aides à l'emploi ciblent particulièrement les jeunes. La hausse de l'alternance se poursuit, principalement portée par l'apprentissage avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées en apprentissage par an en France en 2027. La loi de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel ainsi que le plan « un jeune, une solution » ont favorisé ce développement notamment grâce à des aides financières.

L'État verse aux entreprises une aide d'un montant de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans. Cette aide atteint même 8 000 euros pour un alternant de plus de 18 ans.

Le nombre de jeunes accompagnés au travers du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat Engagement Jeune (CEJ) progresse de 5 000 entrées en Centre-Val de Loire. Les entrées se font surtout dans le nouveau dispositif du Contrat Engagement Jeune (CEJ) ► **méthode**. Ce dernier a été créé le 1^{er} mars 2022 dans le cadre du plan « un jeune, une solution » en remplacement du Contrat Garantie Jeune. Il est destiné aux jeunes de 16 à

25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement individuel soutenu qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Par rapport à la Garantie Jeunes, il est désormais accessible aux travailleurs précaires et aux jeunes en situation de handicap de 26 à 30 ans. Le volume des activités est augmenté et atteint 15 à 20 heures par semaine tout en garantissant une allocation mensuelle de 500 euros. L'accompagnement de ces jeunes évolue également. Il était auparavant uniquement assuré par les missions locales.

Désormais, Pôle emploi mais aussi d'autres organismes y compris privés peuvent remplir cette tâche.

Enfin, le nombre d'entrées dans les Emplois Francs ► **définition** continue d'augmenter régulièrement. Ils consistent en une aide financière versée à un employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant dans un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV). ●

**Jean-Baptiste Movellan (Insee) ;
Nicolas Birot (DREETS) ;
Cyril Seguin (Pôle emploi)**

Encadré : dispositifs d'aide et d'accompagnement à l'emploi

Contrat d'apprentissage : est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

Contrat d'engagement jeune : le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par Pôle emploi et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrivait nécessairement dans un Pacea, le CEJ ne peut pas être concomitant avec un Pacea.

Contrat de professionnalisation : Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Contrat unique d'insertion / CUI : Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Emplois francs : expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Garantie jeunes : expérimentée à partir d'octobre 2013 puis généralisée en janvier 2017, la Garantie jeunes est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) et en situation de précarité. Elle mêle d'une part un accompagnement vers l'emploi et la formation, assuré par les missions locales, et d'autre part le versement d'une allocation mensuelle selon les revenus du jeune. Sa durée initiale est de 9 ou 12 mois, pouvant atteindre 18 mois après renouvellement. La Garantie jeunes est une modalité et une phase d'accompagnement spécifique du Pacea. Au 1^{er} mars 2022, la Garantie jeunes est remplacée par le Contrat d'engagement jeune.

Insertion par l'Activité Économique (IAE) : l'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

L'IAE se décompose en quatre types de structure :

- les Associations Intermédiaires (AI) mettent à disposition leurs salariés pour la réalisation de travaux occasionnels ;
- les salariés des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont mis en situation de travail sur des activités d'utilité sociale ;
- les Entreprises d'Insertion (EI) opèrent dans le secteur marchand en produisant des biens et des services destinés à être commercialisés sur un marché ;
- les salariés des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) effectuent des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes.

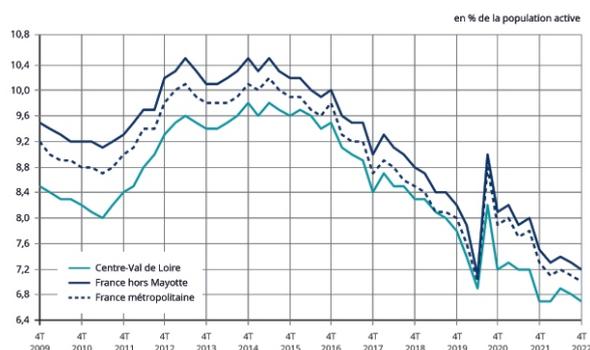
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) : mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Parcours emploi compétences (PEC) : depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

1. Évolution du taux de chômage trimestrielle



Note : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

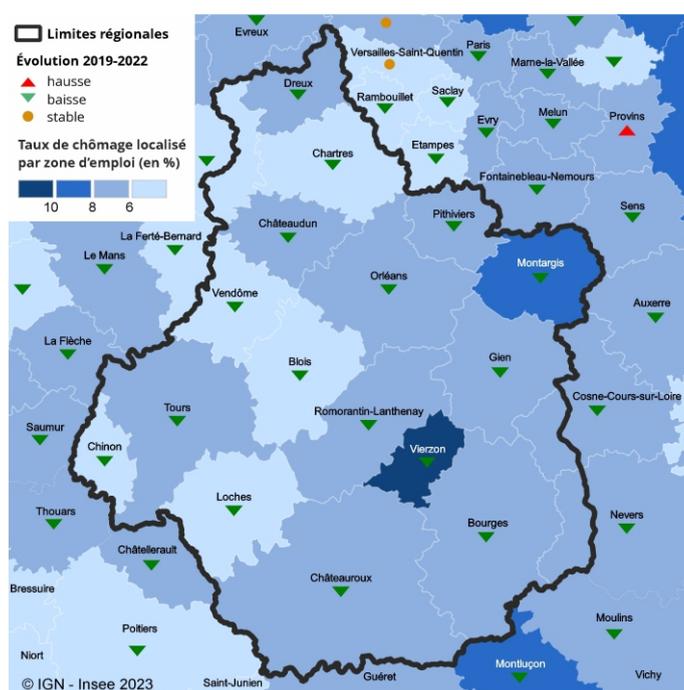
2. Taux de chômage trimestriel par département

Zonage	en % de la population active					
	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	Évolution 2022 T4/2021 T4 (points de %)	Évolution 2022 T4/2019 T4 (points de %)
Cher	7,5	7,5	7,5	7,5	0,0	- 1,1
Eure-et-Loir	6,7	6,8	6,8	6,6	0,0	- 1,3
Indre	7,1	7,3	7,2	7,0	- 0,1	- 1,0
Indre-et-Loire	6,4	6,6	6,5	6,4	0,1	- 1,1
Loir-et-Cher	5,9	6,1	6,0	6,0	0,0	- 0,8
Loiret	7,0	7,3	7,1	7,0	0,0	- 1,1
Centre-Val de Loire	6,7	6,9	6,8	6,7	0,0	- 1,1
France hors Mayotte	7,3	7,4	7,3	7,2	- 0,3	- 1,0

Note : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisé.

3. Taux de chômage localisé par zone d'emploi au 4^e trimestre 2022 et évolution 2019 - 2022



Note : données trimestrielles CVS. Les données du dernier trimestre affichées sont provisoires.

Lecture : dans la zone d'emploi de Montargis, le taux de chômage au 4^e trimestre 2022 atteint 9,8 %, il est inférieur de 1,2 point au 4^e trimestre 2019.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés.

4. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2022				Évolution 2022/2021 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	93 720	50 760	47,8	50,6	- 6,4	- 7,4
Femmes	102 220	49 640	52,2	49,4	- 5,8	- 6,2
Moins de 25 ans	26 030	14 410	13,3	14,4	- 8,8	- 5,1
Entre 25 à 49 ans	115 880	57 330	59,1	57,1	- 6,4	- 6,5
50 ans ou plus	54 030	28 660	27,6	28,5	- 4,3	- 8,1
Inscrits depuis un an ou plus	91 900	nd	46,9	nd	- 12,3	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	55 560	nd	28,4	nd	- 12,7	nd
Centre-Val de Loire	195 940	100 400	100,0	100,0	- 6,1	- 6,8
France entière	5 389 500	3 052 700	100,0	100,0	- 5,1	- 9,2

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► 5. Nombre d'offres d'emploi diffusées par Pôle emploi par type de contrat en Centre-Val de Loire

Type de contrat	2021	2022	Part (%)	Evolution 2021-2022 en %
Emplois durables (CDI et CDD de plus de 6 mois)	240 150	286 780	66,7	19,4
Emplois temporaires (CDD de 1 à 6 mois)	38 310	37 950	8,8	- 0,9
Emplois occasionnels (moins d'un mois)	3 170	3 210	0,7	1,3
Emplois spécifiques (intermittents du spectacle, intérimaires, saisonniers)	91 640	102 200	23,8	11,5
Total	373 270	430 140	100,0	15,2

Source : Pôle emploi, offres transmises par les partenaires et offres déposées à Pôle emploi (données brutes).

► 6. Nombre d'offres d'emploi diffusées par Pôle emploi par domaine professionnel en Centre-Val de Loire

Domaine professionnel *	2022 (nombre)	Part (%)
Agriculture et pêche, espaces naturels et verts, soins aux animaux	7 190	1,7
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	620	0,1
Banque, assurance, immobilier	15 170	3,5
Commerce, vente et grande distribution	49 570	11,5
Communication, média et multimédia	2 680	0,6
Construction, bâtiment et travaux publics	37 700	8,8
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	27 740	6,4
Industrie	59 880	13,9
Installation et maintenance	30 630	7,1
Santé	26 200	6,1
Services à la personne et à la collectivité	50 900	11,8
Spectacle	430	0,1
Support à l'entreprise	76 730	17,8
Transport et logistique	44 700	10,4
Total	430 140	100,0

* au sens de la codification ROME de Pôle emploi.
Source : Pôle emploi (données brutes).

► 7. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes en Centre-Val de Loire

Type d'aide	2021	2022
Aides à l'emploi	43 138	43 757
dont contrats aidés	15 965	13 941
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	2 885	2 102
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	3 441	1 881
Insertion par l'activité économique (IAE) ¹	9 639	9 958
dont contrats en alternance	27 173	29 816
Apprentissage	23 861	26 058
Contrat de professionnalisation	3 312	3 758
Accompagnement des jeunes	16 848	21 749
Parcours contractuelisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	16 848	10 418
dont Garantie jeunes	5 958	824
Contrat d'engagement jeune	nd	11 331
dont premières entrées	nd	9 684
Emplois francs	712	766

¹ : année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd : données non disponibles.

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares, extraction du 13/04/2023.

► Pour en savoir plus

- Les statistiques du marché du travail sur le site de Pôle emploi Centre-Val de Loire.
- Sources : Taux de chômage localisés.
- Sources : Dares - Chômage.
- Sources : Politique de l'emploi.